

COMMUNE DE MOYE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 MARS 2022

PRESENTS : VIBERT Martine, BOUVIER Serge, GOURY Elodie, MAISON Julien, BESSON Guillaume, JOB Anthony, CANAL Céline, POINCET Luce, ROBICHON-LIEVOIS Françoise, BAILLARGEAT Marc, CHATEL Bernard

ABSENTS EXCUSES : PERISSOUD Jean-Laurent, SICLUSAN Mihaela (pouvoir à L. POINCET), AIGON Chloé

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du CM du 8 Mars 2022

SECRETAIRE DE SEANCE : Elodie GOURY

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 -AFFECTATION DES RESULTATS

Madame le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote, Madame Robichon-Liévois prend la présidence de la séance.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le Compte Administratif Communal dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses : 997 352, 52€ Recettes : 1 126 384, 87 €

soit un excédent de : 203 203, 35€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante :

140 669,15 € à la section investissement

62 534, 20 € à la section fonctionnement

Section d'investissement

Dépenses : 314 764, 64€ Recettes 718 603,30 €

soit un excédent de 596 881,94€

Madame le Maire reprend la séance

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Vote unanime pour l'approbation des comptes de gestion dressés par le Comptable Public, après vérification de la conformité des écritures avec les comptes administratifs.

3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 ET VOTE DES SUBVENTIONS

Section fonctionnement : 791 021,87€

Section investissement : 1 031 428,09 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif communal 2022.

Le budget primitif 2022 intègre 6 155 € au titre des subventions aux associations votées à l'unanimité par le conseil municipal.

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022 :

Vote des taux des taxes communales

Taxe Foncière Bâti : 23,71%

Taxe Foncière non Bâti : 48,03%

Les élus décident, à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des taxes communales.

5. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Madame le Maire indique que pour faire face à la mission de fauchage et débroussaillage de la voirie communale pour assurer la sécurité de voirie, il est nécessaire de recourir au recrutement d'un emploi saisonnier pour la période d'avril à octobre. Ce poste nécessite obligatoirement la détention du permis C, et sera composé de trois périodes de fauchages, chaque cycle aura une durée de trois semaines

- Les élus votent à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel selon les conditions décrites ci-dessus.

Fin de séance à 22h20

Le Maire de Moye

Martine VIBERT

